

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

23/11/2020

Date d'affichage

23/11/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

30/11/2020

et publication du :

30/11/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. ROUX Vincent

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_26112020

Objet : Validation des offres travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée du Presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants

Suite à l'appel de candidatures concernant la réhabilitation du rez-de-chaussée du Presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants, une analyse des offres a été réalisée par le cabinet d'Architecture Atelier La Ligne. (voir annexe).

Le Maire rend compte de la réunion des Commissions "Travaux" et "Bâtiments" réunies le 26 novembre 2020 et des conclusions :

Il ressort de l'étude de cette analyse :

- 17 entreprises ont répondu.
- 2 offres sont irrégulières, car déposées hors délai : 12h08 et 12h22 (concernent LOT 1 et LOT 3)
- LOT 1 : 1 seule offre et très largement supérieure à l'estimation de la Maîtrise d'oeuvre (MOE), estimée inacceptable, propose donc de relancer un appel de candidatures
- LOT 9 est déclaré infructueux : 1 seule offre et de surcroit irrégulière (déposée hors délai), donc relancer un appel de candidatures
- LOTS 2, 3, 4, 7 et 8 : offres retenues car prix conformes à l'estimation de la Maîtrise d'oeuvre
- LOTS 5 et 6 : Offres supérieures à l'estimation : proposition de lancer une négociation

Vue l'analyse du Cabinet d'Architecture Atelier La Ligne, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les propositions des Commissions Travaux et Bâtiments, à savoir :

- LOTS 1 et 9 : déclarés infructueux et lancement d'un nouvel appel de candidatures
- LOTS 2, 3, 4, 7 et 8 : offres retenues
- LOTS 5 et 6 : Offres supérieures à l'estimation de la MOE, lancer une négociation

CHARGE le Maire :

- d'informer les entreprises retenues que le chantier sera décalé suite demander la confirmation du maintien de leur offre (réponse attendue pour le 4 décembre) ;
- d'informer les entreprises des lots 5 et 6 que le chantier sera décalé suite à l'infructuosité des lots 1 et 9 et que si elles maintiennent leur réponse, elles sont admises à participer aux négociations (réponse attendue pour le 4 décembre)
- d'informer les entreprises des lots 1 et 9 que ces lots ont été déclarés infructueux et qu'en conséquence un nouvel appel à candidatures sera lancé à partir du 10 décembre.
- de procéder à l'appel de candidatures des lots 1 et 9.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,





ATELIER LA LIGNE - ARCHITECTURE

7 place Paul Mercier
07 110 LARGENTIERE
atelier.laligne@orange.fr
T Fixe 04 75 39 29 98

Réhabilitation du RDC du presbytère en salles culturelles, expositions, bibliothèque et espaces publics attenants

Objet : Réunion du 20 novembre 2020, point étape Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT) en mairie

OFFRES

Suite à l'analyse des réponses des 17 entreprises, il ressort :

Lot 1

-Offre de Ducros déposée hors délai (12h22), donc *irrégulière*.

-Offre de Mira Charmasson (offre largement supérieure à l'estimation par la Maitrise d'œuvre (MOE)). Si la commune n'a pas les moyens de financer l'offre (si elle excède le montant des crédits budgétaires), cette dernière est *inacceptable*. Si la commune ne peut prouver qu'elle n'a pas les moyens de financer l'offre, elle ne peut la rejeter même si son prix est largement supérieur au montant estimé du marché.

Si l'offre de Mira Charmasson est inacceptable, la MOE propose de lancer un nouvel appel d'offres.

Si l'offre de Mira Charmasson ne peut être rejetée, la MOE propose de lancer une négociation.

Lot 2

-L'offre de Gerö ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir.

Lot 3

-Offre de Fabre Joris déposée hors délai (12h08), donc *irrégulière*.

-L'offre de Métal'Services ayant, de toute manière, obtenu la meilleure note et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir.

Lot 4

-L'offre de AFDB ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir.

Lot 5

-L'entreprise ATBR a obtenu la meilleure note.

-Cependant, les deux offres étant supérieures à l'estimation (offres des entreprises ATBR et F2M) , la MOE propose de lancer une négociation.

Lot 6

-L'entreprise Rigoudy a obtenu la meilleure note.

-Cependant, les deux offres étant supérieures à l'estimation (Offres des entreprises Rigoudy et Cholvy), la MOE propose de lancer une négociation.

Lot 7

-L'offre de Esteve Frères ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir.

Lot 8

-L'offre de Ardèche Elec ayant obtenu la meilleure note, et son prix étant conforme à l'estimation, la MOE propose de la retenir.

Lot 9

-Offre de Ducros déposée hors délai (12h22), donc *irrégulière*.

-La MOE propose de lancer un nouvel appel d'offres.

SUITES

Les commissions « Travaux » et « Bâtiments » de la commune doivent se réunir le 26 novembre pour valider les propositions de la MOE.

Si l'appel d'offre est relancé pour les lots 1 et 9, le chantier devra être décalé (démarrage en mars au lieu de janvier, réception fin octobre au lieu de juillet pour une ouverture en novembre).

Lundi 30 novembre, la Maitrise d'Ouvrage (MO) envoie :

-aux entreprises retenues (Gérö, Métal'Services, AFDB, Estève Frères et Ardèche Elec), l'information que le chantier est décalé suite à l'infructuosité des lots 1 et 9 et que, s'ils maintiennent leur réponse, ils sont retenus. Réponse pour le vendredi 4 décembre.

-aux entreprises des lots 5 (ATBR, F2M) et 6 (Cholvy, Rigoudy), l'information que le chantier est décalé suite à l'infructuosité des lots 1 et 9 et que, s'ils maintiennent leur réponse, ils sont admis à participer aux négociations. Réponse pour le vendredi 4 décembre.

-aux entreprises des lots 1 et 9 (Mira Charmasson et Ducros), l'information que leur offre est infructueuse et qu'un nouvel appel d'offre sera lancé à partir du 10 décembre.

Lundi 7 décembre, analyse des réponses et nouvelles offres.

Mardi 8 et mercredi 9 décembre :

-courrier aux entreprises des lots 2 à 8 pour leur annoncer qu'ils sont retenus ou non,

-lancement du nouvel appel d'offres des lots 1 et 9, réponse pour le 18 janvier 2021 à 12h30.